



PROGRAMME DE STAGES/BOURSES DE STAGE DE L'IHRDA

1. STAGES

L'IHRDA accueille des stagiaires qui participent à ses activités. Le but du programme de stages est de contribuer à la formation des jeunes professionnels dans le domaine des droits humains en général et ceux du continent africain en particulier.

Dépôt de candidature

Toute personne désireuse de passer un stage avec l'IHRDA doit envoyer le formulaire de stage dûment rempli ainsi que son CV à internship@ihrda.org au moins six mois avant la date proposée pour le début du stage. Les demandes de stages sont examinées durant tous les mois de mars, juin, septembre et décembre. Seules dans des circonstances exceptionnelles une demande peut être examinée en dehors de ces périodes. L'IHRDA notifie sa décision aux candidats dès que possible après l'examen des dossiers de candidature.

NB: L'IHRDA n'est pas responsable des dossiers de candidature perdus ou retardés par la poste.

Termes et conditions

Durée: Les stages ont une durée minimum de trois mois et une durée maximum d'une année.

Nature du travail: Les stagiaires contribuent en fonction de leur formation professionnelle et de leur domaines d'intérêt aux diverses activités de l'IHRDA : renforcement des capacités, plaidoyer juridique, recherche et publications, recherche et renforcement des partenariats ainsi que les tâches techniques et administratives. Les tâches et projets spécifiques devant être accompli durant le stage font l'objet d'un accord mutuel à l'avance. Il est conseillé aux candidats sélectionnés de venir avec leurs ordinateurs portables étant donné que l'IHRDA ne peut garantir de mettre à leur disposition un ordinateur.

Qualifications: Les stagiaires sont censés avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et maîtriser soit l'anglais ou le français ; une connaissance pratique de l'autre langue serait un avantage. La connaissance de l'arabe ou du portugais serait un atout supplémentaire. Les stagiaires peuvent être des ressortissants de n'importe quel pays et disposer de n'importe quelle formation professionnelle. La candidature des personnes ayant fait des études dans le domaine des sciences juridiques, de la recherche des financements, du dessin graphique, de l'informatique et de l'entretien des sites web, de la bibliothèque et des archives, des relations publiques et sciences sociales sont encouragés.

Financement

Les stagiaires africains: l'IHRDA encourage particulièrement les candidatures des ressortissants africains dans le but de promouvoir et de développer l'expertise des jeunes professionnels africains sur le système africain de protection des droits de l'homme. En fonction de la disponibilité des fonds, l'IHRDA verse aux stagiaires africains une bourse de \$150 par mois.

NB : cette offre est sujette à la disponibilité des fonds de soutien aux stagiaires africains (prière de vérifier avec l'IHRDA). Au cas où cela est applicable, veuillez indiquer les autres sources de financement. Si vous estimez que votre stage exige des financements supplémentaires, veuillez fournir des renseignements précis à ce sujet et préciser la nature de ces dépenses supplémentaires.

Stagiaires non africains : Les stagiaires en provenance d'autres parties du monde contribuent au fond de soutien aux stagiaires africains comme suit :

\$250 par mois pour le stage de trois mois;

\$200 par mois pour les stages allant jusqu'à sept mois;

et \$1500 pour le stage de huit mois ou plus. Les stagiaires non africains sont censés couvrir les frais liés à leur séjour ainsi qu'aux autres dépenses durant leur stage, y compris l'assurance médicale.

Droits d'auteur: Les documents préparés par les stagiaires dans le cadre de leur stage sont la propriété de l'IHRDA, sauf autrement décidé à l'avance par consentement mutuel.

Encadrement: Un superviseur sera assigné au stagiaire au début du stage.

Confidentialité: Les stagiaires s'engagent à maintenir le caractère confidentiel de toutes les informations sensibles touchant au travail de l'IHRDA. Cette responsabilité reste valable même après le stage.

L'IHRDA reçoit plus de demandes de stages que de places disponibles. La priorité est donnée aux candidats ayant des compétences plus indispensables au travail de l'IHRDA.

L'IHRDA est une organisation qui offre les mêmes opportunités à tous et ne discrimine pas sur la base du genre, de la religion ou de l'ethnie.

2. BOURSES DE RECHERCHE

L'IHRDA offre également des bourses de recherche aux juristes et praticiens de droit africains ayant une certaine expertise dans le domaine des droits humains. La durée de la bourse de recherche varie de trois (3) à six mois(6) et les bénéficiaires consacrent leur temps à la préparation d'un ou de plusieurs cas spécifiques à soumettre à l'attention de la Commission africaine de même qu'ils participent aux autres activités de l'IHRDA.

Les personnes souvent sélectionnées pour le programme des bourses de recherche sont des individus ayant de l'expérience dans la pratique du droit. Par ailleurs, la soumission d'un cas bien développé et suffisamment documenté pouvant faire l'objet d'une communication devant un des organes du système africain des droits de l'homme dans le dossier de candidature est un facteur déterminant dans la procédure de sélection. Toutefois, les personnes sélectionnées pour le programme de bourse de recherche peuvent être assignés sur des dossiers que l'IHRDA a déjà commencé à développer.

Pour plus de renseignements sur le programme de bourse de recherche, veuillez envoyer un mail à internship@ihrda.org.